

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, la Chambre est saisie d'un amendement et d'un sous-amendement relatifs au budget présenté lundi soir par l'honorable ministre des Finances (M. Turner).

L'amendement dit tout simplement ceci, et je cite:

Tout en reconnaissant le bien-fondé de certaines mesures énoncées dans le budget, ...

... allusion sans doute à l'augmentation des pensions de vieillesse, ...

... cette Chambre déplore que le gouvernement n'ait pas mis de l'avant des propositions efficaces pour combattre le chômage, pour inciter les Canadiens à investir dans le développement du Canada, et pour réduire l'impôt personnel en tant que stimulant de l'économie.

Et le sous-amendement stipule que la Chambre devrait accorder des réductions substantielles d'impôt sur les revenus faibles et moyens, et qu'on devrait remplacer les concessions fiscales accordées aux sociétés par des concessions aux contribuables.

Monsieur l'Orateur, du budget, nous pouvons faire ressortir, je crois, trois points principaux: Premièrement, l'augmentation des pensions pour les personnes âgées de \$135 à \$150 par mois pour les célibataires, et à \$285 pour les couples. Deuxièmement, l'aide aux étudiants, en accordant des déductions de \$50 par mois, pour leur permettre de poursuivre leurs études. Troisièmement, aider les corporations, en abaissant les taxes qu'elles doivent payer présentement, en leur accordant un dégrèvement d'impôt ou des subventions pour 500 millions de dollars, en vue de relancer l'économie au Canada.

• (1700)

Je commencerai, monsieur l'Orateur, par traiter de la question des personnes âgées. En 1970, le 4 mai plus exactement, la motion suivante était présentée à la Chambre par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que cette Chambre s'adresse au gouvernement pour qu'il étudie l'opportunité d'une augmentation immédiate et substantielle du montant de base de la pension de la sécurité de la vieillesse et des pensions et allocations aux anciens combattants; cette Chambre, en outre, demande instamment que d'autres mesures soient prises en vue d'améliorer le niveau de vie de tous les citoyens âgés et à la retraite.

Cette motion était proposée le 4 mai et, à l'occasion du débat sur cette proposition, je disais, comme en fait foi la page 6536 des débats de la Chambre des communes, et je cite:

Pourquoi ne verse-t-on pas des pensions de \$150 aux personnes âgées? Je me souviens qu'en 1962, alors que la pension de la sécurité de la vieillesse s'élevait à \$65 par mois et que mes collègues et moi réclamions qu'elle soit portée à \$100, on nous traitait littéralement de fous, de gens qui couraient après la lune.

Or, aujourd'hui en 1970, la même pension a atteint \$111.41 par mois. Cela signifie que le gouvernement est devenu plus fou que nous dans la proportion de \$11.41 par mois.

La question demeure toujours la même. Où donc prendrons-nous l'argent? Lorsqu'on a décidé de relever la pension aux honorables députés, un seul s'est-il demandé où nous prendrions l'argent? Non, pas du tout. L'augmentation a été approuvée. On aurait dit un système électronique, tellement cela s'est fait en douceur.

Et voici ce qu'on peut lire à la page 6538:

Monsieur l'Orateur, tout ceci pour dire que la motion, comme elle est rédigée, est très acceptable. Nous appuyons les objectifs qu'elle poursuit, car toutes les personnes, ou groupes de personnes mentionnés, nous intéressent au plus haut point.

Depuis de nombreuses années, nous réclamons une pension de vieillesse de \$150 par mois.

Or, la même journée, cette motion était mise aux voix, et il est étonnant de constater combien on change d'idée dans l'espace de deux ans. A ce moment-là, nous avons voté, 9 de mes collègues et moi-même, en faveur de l'augmentation des pensions de sécurité de la vieillesse. Nous avons appuyé la motion du député de Winnipeg-Nord-Centre. Parmi ceux qui ont voté contre la motion, je vois les noms du ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand), du premier ministre (M. Trudeau) et du ministre des Finances (M. Turner). Ces trois derniers ont voté contre la motion, parce qu'il était impossible de relever les pensions. Pourquoi donc est-ce devenu possible, aujourd'hui, avec un plus grand nombre de chômeurs et avec une économie canadienne plus chancelante que jamais?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Expansion économique régionale): Ce n'est pas vrai.

M. Caouette: Comment se fait-il qu'on riait de nous en 1970, et qu'aujourd'hui on présente ce même projet de loi?

L'hon. M. Marchand: Il dit n'importe quoi.

M. Caouette: Monsieur l'Orateur, nous allons appuyer la mesure. Je l'ai d'ailleurs affirmé fortement hier. Voilà pourquoi je disais, le soir de l'exposé budgétaire, que c'est la première fois que je vois un gouvernement donner autant raison aux créditistes, qui réclament depuis 30 ans un meilleur traitement envers non seulement les personnes âgées, mais toutes les classes de la société.

Monsieur l'Orateur, dans son exposé budgétaire, le ministre a oublié de parler de la hausse de la dette nationale. Il n'a pas dit qu'elle se chiffrait, au 31 mars 1970, à 16 milliards 943 millions de dollars; au 31 mars 1971, à 17 milliards 360 millions, et au 31 mars 1972, à 17 milliards 922 millions.

Il n'a pas dit non plus que l'intérêt que nous payons sur la dette a été, en 1970-1971, de 1 milliard 880 millions, et en 1971-1972, de 2 milliards 30 millions, et enfin sera, en 1972-1973, de 2 milliards 260 millions de dollars.

Je souhaite que les courriéristes parlementaires parlent de ces 2 milliards 260 millions, ce qui représente \$6,191,100 par jour, seulement en intérêt sur la dette nationale.

L'honorable ministre de l'Expansion économique régionale me fait signe qu'il faut payer. Il le faut bien.

Quand on demande à son illustre collègue, l'honorable secrétaire d'État (M. Pelletier), s'il a quelques dollars à consacrer au programme «Perspectives-Jeunesse», il répond aux jeunes: C'est bien dommage, nous avons reçu 19,000 projets. Il envoie toujours la même lettre aux gens. Je cite:

Je suis au regret de vous informer que votre projet ne pourra pas être subventionné cette année. Perspectives-Jeunesse 1972 a suscité énormément d'intérêt et plus de 19,000 projets nous ont été présentés. Les limites budgétaires ...

Pour l'intérêt sur la dette nationale, il n'y a pas de limite budgétaire. Il faut payer. Je continue à citer la lettre:

Les limites budgétaires nous ont malheureusement contraints de choisir parmi des milliers de demandes répondant aux critères généraux d'admissibilité au programme.

On ne vient même pas à bout de connaître les critères généraux. On demande au ministre quels sont ces critères, et il nous répond: Je ne sais pas, les fonctionnaires le savent. Or, c'est lui qui signe la lettre, et non pas un fonctionnaire.